



CQP Vendeur(se) qualifié(e)

Ce CQP étant le plus mis en œuvre ces dernières années, il est le seul à faire l'objet d'une fiche descriptive détaillée.

Public concerné

Le CQP s'adresse :

- aux nouveaux entrants dans la branche, notamment au travers du contrat de professionnalisation,
- aux salariés de la branche en évolution professionnelle,
- aux salariés en provenance d'autres branches professionnelles, au travers du congé individuel de formation (par exemple), ou aux demandeurs d'emploi souhaitant acquérir une qualification propre à faciliter leur réinsertion.

Qualification professionnelle visée

Vendeur 2^e échelon : assure la mise en rayon des marchandises ainsi que les travaux qui s'y rapportent et peut être amené à assister une caissière.

Construction du CQP

Le CQP est construit autour d'une présentation :

- de la qualification de vendeur qualifié,
- de l'alternance,
- des différents acteurs en charge d'intervenir dans le dispositif CQP,
- des modalités d'évaluation et de grilles d'évaluation,
- d'un programme de formation composé de quatre domaines :
 - Mercatique et connaissance du secteur du bricolage (23 heures)
 - Gestion commerciale (78 heures)
 - Vente et communication (78 heures)
 - Famille produits et SAV (328 heures).

Pour chaque domaine de formation, sont précisés les différents modules de formation se rattachant au domaine, avec leurs objectifs et leurs contenus.

Programme de formation

Mercatique et connaissance du bricolage :

- analyse du client,
- marché et enseigne,
- connaissance du secteur et de l'entreprise,
- fournisseurs et référencement.

Gestion commerciale :

- législation commerciale,
- réception dans le secteur du bricolage,
- marchandisage,
- calculs commerciaux,
- commande – gestion des stocks,
- balisage – pancartage,
- informatique,
- procédures de caisse.

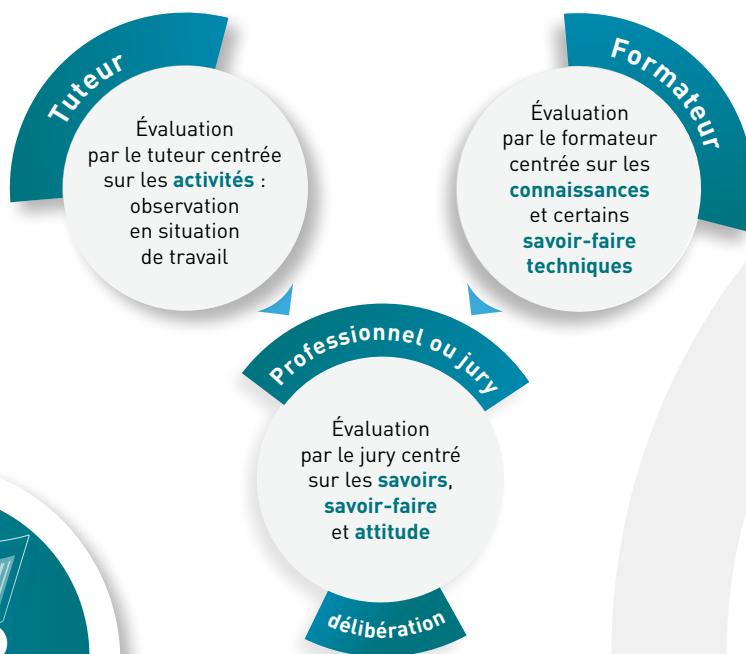
Vente et communication :

- communication et règles,
- techniques de vente,
- entraînement à la vente,
- vendre les services.

Rayons et produits :

- découverte des produits / magasins de bricolage,
- approfondissement par rayon,
- SAV.

L'évaluation du CQP



• Les principes

Le tuteur en entreprise observe le candidat en situation de travail et détermine le niveau d'atteinte des objectifs visés dans le cadre de l'emploi.

Le formateur identifie le niveau de maîtrise des savoirs et de certains savoir-faire nécessaires à la maîtrise de l'emploi et les évalue au travers d'épreuves écrites et pratiques.

La validation finale du CQP repose sur l'examen des fiches d'évaluation renseignées par le tuteur et le formateur, et de l'avis donné par le **jury final**, composé de l'organisme de formation, du tuteur et du chef d'entreprise ou d'établissement. Les résultats de ces évaluations ainsi que le livret de suivi de la formation sont ensuite transmis à la CPNEFP.